

BTP - CHANTIERS > ACTEURS ET MÉTIERS

RE2020 : "Les capacités de production sont là", assure Luc Charmasson (CSF Bois)

Propos recueillis par Corentin Patrigeon, le 27/11/2020 à 16:23



Luc Charmasson, président du Comité stratégique de la filière bois, une entité membre du Conseil national de l'industrie. © CSF Bois

FILIÈRE BOIS. Alors que la future Réglementation environnementale consacre le bois comme solution de construction, le président du Comité stratégique de la filière bois, Luc Charmasson, livre à *Batiactu* la réaction du secteur aux derniers arbitrages. L'occasion aussi de mettre les points sur les "i" sur de nombreux sujets, de la gestion des forêts aux importations de bois en passant par le coût du matériau et son risque incendie. Entretien.

L'électricité et le bois sortent incontestablement vainqueurs du match des matériaux de construction qui s'est déroulé lors des discussions autour de la future Réglementation environnementale 2020. Les interrogations et les inquiétudes sur les capacités de production de l'une comme de l'autre sont toutefois nombreuses parmi les acteurs du secteur, la Fédération française du bâtiment jugeant même les objectifs et les délais de mise en oeuvre du texte "irréalistes". Face à ces critiques et aux différents sujets soulevés par les débats, le Comité stratégique de la filière (CSF) bois, membre du

Conseil national de l'industrie (CNI), apporte ses réponses dans les colonnes de *Batiactu*. Le président de l'organisation, Luc Charmasson, nous livre la réaction des professionnels du secteur aux derniers arbitrages de la RE2020, mais revient aussi en détail sur les capacités de production de l'Hexagone, la gestion des forêts, les importations de bois, l'économie circulaire du matériau, son coût ou encore son risque incendie.

À LIRE AUSSI[Des filières de l'énergie et du chauffage taclent la RE2020](#)[RE2020: les industriels de la construction dénoncent le calcul carbone et la place du bois](#)**Batiactu : Quelle est la réaction de votre organisation, et plus largement de la filière bois, sur les derniers arbitrages de la Réglementation environnementale 2020, qui sont pour le moins favorables à l'électricité et au bois ?**

Luc Charmasson : Globalement, nous considérons avoir été entendus dans une compétition quand même assez rude. Cette compétition se stigmatise d'ailleurs par les craintes de la conjoncture économique : compte-tenu des inquiétudes du marché, surtout dans le logement collectif, et des mauvaises perspectives pour 2021-2022, je pense que nos confrères du béton et de l'acier - qui sont leaders dans le secteur face à la filière bois qui ne représente que 4,5% de la construction - sont dans un certain état de crispation. Et au sein de cette crispation, l'annonce de mesures qui sont forcément contraignantes puisque l'enjeu de ce texte est de répondre à des enjeux climatiques, font craindre aux grands opérateurs de perdre des parts de marché. Mais je pense que dès que la construction repartira, la tension redescendra.

Cette situation est tout de même dommageable, car la filière bois a l'habitude de travailler avec les autres filières, et cette stigmatisation n'est pas considérée dans l'attente des consommateurs, qui veulent une réduction de la consommation d'énergie de leur logement, et on n'y arrivera que par une exigence plus forte en matière d'isolation, d'utilisation de matériaux moins énergivores... Cela répond aussi à une attente de la Commission européenne, qui va consacrer près de 30% de son budget au changement climatique. Nous sommes en retard, en France, par rapport à d'autres grands pays comme l'Allemagne ou l'Autriche, sur le nombre de constructions en matériaux bio-sourcés, et il nous faut rattraper ce retard. Je pense qu'il y a eu une prise de conscience de l'État sur ces sujets, qui veut faire preuve de cohérence dans ses engagements climatiques. Le bois apportera des solutions intéressantes, qui permettront de rénover les logements, notamment les passoires thermiques pour lesquelles l'État a des ambitions fortes.

Est-ce que la mouture actuelle de la RE2020 vous semble parfaitement calibrée, ou est-ce que le texte pourrait aller encore plus loin ?

L. C. : Bien entendu qu'il pourrait aller encore plus loin ! Nos collègues du béton et de l'acier ont déjà réussi à faire repousser la RE2020, qui devait initialement démarrer au 1er janvier 2021, et les ministres se sont engagés sur la date du 1er juillet 2021. Nous restons encore prudents et serons attentifs à l'exécution du calendrier ainsi qu'aux engagements de l'État. Nous le serons aussi sur la mise en œuvre des mesures de la RE2020, qui seront étalées en 2023, 2030, 2050... En tout cas, tout cela va dans le bon sens, même si nous aurions souhaité que cela débute bien plus tôt, surtout dans les logements collectifs, où nous sommes encore loin de l'objectif.

“Les capacités de production sont là, même si bien entendu il faudra les adapter en embauchant du personnel. Et si le marché se développe, la RE2020 va encourager nos industriels à investir et à se moderniser, à rénover leur parc de matériels et d'équipements pour être plus productifs. Entre 2016 et 2018, nos entreprises ont gagné 20.000 emplois, passant de 345.000 à 374.000 postes non-délocalisables.

Comment les professionnels de votre filière comptent s'organiser pour répondre à l'afflux de bois qu'il va falloir prodiguer pour l'application de la RE2020 ?

L. C. : Il n'y a pas de souci majeur sur la production de bois en France. Il y a plus une inquiétude sur les marchés de la construction pour les années 2021 et 2022 et le risque de devoir encore diminuer nos effectifs, qu'une inquiétude sur le fait de savoir si nos entreprises pourront suivre ou pas. Quand notre filière est sortie des précédentes crises économiques de 2008 et de 2017, elle a perdu 50% de ses effectifs en matière de fabrication de charpentes et d'ossatures. Nous avons réussi à reconstituer entre 5 à 10% des effectifs entre 2017 et 2020, mais la crise du Covid nous a encore ramené en arrière. Les capacités de production sont là, même si bien entendu il faudra les adapter en embauchant du personnel. Et si le marché se développe, la RE2020 va encourager nos industriels à investir et à se moderniser, à rénover leur parc de matériels et d'équipements pour être plus productifs. J'ajoute que la filière a monté depuis 3 ans une veille économique mutualisée de l'amont à l'aval, qui nous permet de mesurer l'évolution de nos matériaux en fonction des politiques que l'on peut adopter. Ainsi, entre 2016 et 2018, nos entreprises ont gagné 20.000 emplois, passant de 345.000 à 374.000 postes non-délocalisables.

Concernant la ressource bois à proprement parler, l'avantage considérable de notre filière est d'utiliser la seule ressource naturelle que la France possède : la forêt. Il y a là encore un souci de cohérence de l'État pour utiliser cette ressource qui ne consomme pas d'énergie pour pousser. La forêt française est importante en termes de volumes ; elle n'est pas suffisamment exploitée et organisée pour mobiliser davantage de bois, car il y a eu un arrêt des plantations depuis une dizaine d'années, notamment dans les domaines gérés par l'État. Mais, dans le cadre du Plan de relance, le ministre en charge des forêts, Julien Denormandie, a mis sur la table 200 millions d'euros pour un plan forestier de relance, qui comprendra des plantations, de la mobilisation pour s'organiser et bien exploiter, et des efforts sur les graines, car il y aura une diversification des espèces pour répondre aux problématiques du climat, qui nous impose de remplacer les mono-cultures par des mixités d'essences et des adaptations d'essences au changement climatique. C'est la première fois que nous avons un plan ambitieux comme celui-ci.

“Tout cela reste donc cohérent et ambitieux : nous avons d'un côté le ministère du Logement qui, pour des raisons d'économies d'énergie, prend des mesures, et de l'autre le ministère de l'Agriculture et de la forêt qui met les moyens sur le développement de la forêt française et son utilisation, quand on sait par exemple qu'un pays comme l'Espagne, qui a une forêt aussi importante que la nôtre, mobilise - et donc met sur le marché - 20 à 30% de bois en plus que nous n'en mettons. Notre souci est de mieux exploiter la forêt tout en étant évidemment respectueux de l'environnement. On peut donc être satisfait d'une prise de conscience de l'État sur la rénovation thermique des logements et de l'utilisation de la forêt française, ce qui nous permettra d'éviter des importations qui sont parfois trop nombreuses.

Les importations de bois atteignent effectivement à l'heure actuelle un certain niveau ; vous partez donc du principe que la seule forêt française arrivera à subvenir aux besoins du marché français ?

L. C. : Il faut distinguer deux choses dans le problème des importations : le volume de bois, donc la mobilisation par les plantations, et le marché des produits de la construction. Dans le cas du volume, nous avons bien entendu intérêt à nous occuper des petites forêts dépourvues de grands arbres pour y planter des résineux ou des feuillus qui vont servir à l'exploitation industrielle. Dans le cas du marché des produits de la construction, qui n'est d'ailleurs pas le plus gros marché de la filière bois en termes d'importations par rapport aux marchés déficitaires de la papeterie et de

l'ameublement, nous avons les essences nécessaires et suffisantes, mais l'industrie de la transformation n'a pas su évoluer comme celles d'autres pays européens comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique ou la Scandinavie. Ces derniers ont développé la première transformation vers des produits semi-composants, comme les bois séchés, aboutés, contre-collés, lamellés-collés, CLT... Or, les industriels de la construction ont aujourd'hui besoin de ces matériaux car leurs centres d'usinage sont équipés d'automates qui doivent travailler des bois de qualité. Le déficit sur les matériaux de construction se retrouve donc en partie sur ces produits-là.

C'est pour cette raison que nous avons demandé, et obtenu, en accord avec les ministères de l'Agriculture, de l'Écologie et de l'Économie, de lancer des appels à manifestation d'intérêt (AMI) sur deux sujets : les produits d'ingénierie, car il est urgent qu'on développe des usines de première transformation vers ces produits semi-composants que l'on va trop souvent chercher à l'étranger ; et comment mieux utiliser les matériaux bois, béton, acier... en mixité et en intelligence, avec chaque matériau au bon endroit. Ce deuxième AMI va donc concourir à ce que toutes les filières réfléchissent à comment mieux travailler ensemble.

Il y a aussi, dans cette RE2020, certes un arrêt brutal du gaz mais aussi la volonté d'utiliser davantage les énergies renouvelables. Dans notre domaine, il s'agit plus précisément de la biomasse : nous couvrons déjà 23% des énergies renouvelables, donc il est important qu'on continue à bien utiliser le bois, et notamment ses déchets. Bien entendu, il n'est pas concevable d'envisager de planter une forêt pour ensuite la faire passer dans une chaudière. Ce qu'il faut, c'est une bonne hiérarchisation des usages pour exploiter correctement la forêt, qui stocke du carbone notamment grâce à ses arbres jeunes, et dont les produits pour la construction stockent ensuite du CO2 pendant des dizaines voire des centaines d'années dans les planchers, les fenêtres, les charpentes et les ossatures. En fin de vie, on essaie de réutiliser ces produits, par exemple pour la pâte à papier ou les panneaux de particules pour les meubles, et sinon ces déchets servent à alimenter des chaufferies.

À LIRE AUSSI[Que reste-t-il de l'expérimentation E+C- dans la RE2020 ?](#)[RE2020 : les architectes entre satisfaction et prudence](#)

Au-delà du contexte économique qui reste évidemment incertain pour tout le monde, quels seraient selon vous les freins, notamment administratifs et réglementaires, à lever pour accélérer la construction bois ? Ou les méthodes, les pratiques à faire évoluer sur le terrain ?

L. C. : Nos contradicteurs affirment que nous sommes plus chers, que l'approvisionnement ne suivra pas et que les entreprises françaises ne sont pas au

rendez-vous du secteur de la construction. Pour le prix, nous avons répondu au fait que la RE2020 allait renchérir les coûts de construction qu'il faut là encore faire preuve de cohérence : si nous voulons faire des économies d'énergie, il va bien falloir isoler davantage, ce qui peut effectivement générer un surcoût global de l'ordre de 4 à 5%. Sur les marchés de la maison individuelle et des logements collectifs en R+1 et R+2, le bois peut générer un surcoût similaire, d'un maximum de 5%. Dans des immeubles de plus de 28 mètres de hauteur, il est vrai que la législation fait que le bois n'atteint pas la performance voulue par les promoteurs : si on utilise du CLT, qui est un excellent produit mais qui coûte plus cher que des poteaux-poutres en lamellé-collé, les surcoûts peuvent atteindre 10 à 15%. Tous les efforts doivent se concentrer pour massifier l'utilisation du bois et investir dans des outils de production pour diminuer cette différence de prix.

L'autre frein, c'est le fait que le bois brûle... Il faut savoir que les assurances ne demandent pas, lorsqu'on achète une maison en bois ou un immeuble en bois, des contraintes ou des primes supplémentaires. En fait, le bois ne brûle pas davantage qu'un autre matériau, mais il y a dans l'imaginaire collectif français une idée reçue persistante sur la prise au feu du bois. Mais on ne fait pas brûler un morceau de bois massif comme ça !

“Bien sûr, une fois que le feu a démarré, il est évident que le bois est un produit consommable et qu'il va alimenter la flamme quand la chaleur nécessaire est atteinte. Mais ce n'est pas le seul matériau dans ce cas, il y a aussi le polystyrène par exemple. Là-dessus, nous souhaitons donc que la réglementation évolue, en travaillant avec les autres filières et les pompiers au sein d'une commission nationale sur le sujet. Il faut que nous soyons traités de manière équitable par rapport aux autres matériaux.

Dans le cas des Jeux olympiques, le bois va être présent à hauteur de 30-40% dans les constructions, dont des immeubles allant du R+2 au R+5, ce qui va être un formidable démonstrateur et laboratoire pour notre filière, avec pour les grands immeubles une mixité bois-béton ou bois-acier. Nous avons ici trouvé un compromis avec le Gouvernement, la Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques, chargée de livrer les équipements pour les JO de 2024, nldr) et les pompiers, ce qui est une très bonne évolution et nous souhaitons continuer dans cette voie.

Reportages, interviews exclusives, analyses, enquêtes, decryptages...

Accédez à l'intégralité des contenus de Batiactu 

Articles qui devraient vous intéresser

[b†] Que reste-t-il de l'expérimentation E+C- dans la RE2020 ?

INFOGRAPHIE. L'expérimentation E+C- (énergie positive, bas carbone), lancée en 2016, était censée préfigurer la réglementation environnementale 2020. Mais les derniers arbitrages annoncés par les pouvoirs publics sur la RE2020 ...

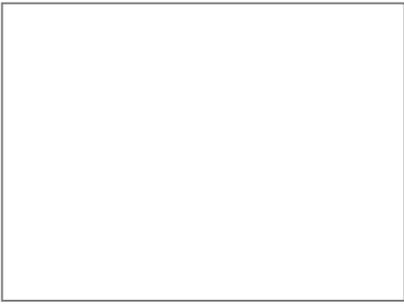

Des filières de l'énergie et du chauffage taclent la RE2020

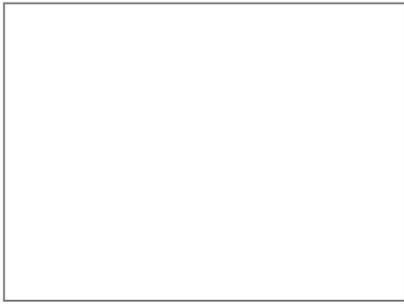

Dekton® de Cosentino, le matériau polyvalent par excellence

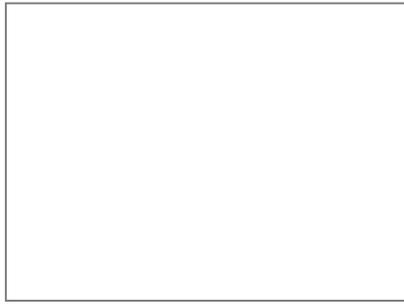

Label E+C- : tout ce qu'il faut savoir


Découvrez les outils de simulation numériques du CSTB


Med Twist by Gibus : l'innovation au grand air


Réhabilitation lourde : quand l'existant vise plus haut que le neuf


Grad, le concept révolutionnaire de terrasses à clipser


Logiciels Perrenoud, une gamme complète de logiciels interfacée avec la maquette numérique

Sortie de la dernière version
Allplan 2021 : libérez la
puissance de la performance !

Les routes entrent dans l'ère
du BIM 5D et du BIM 6D

[b] Après la présentation des arbitrages RE2020, certains acteurs restent sur leur faim

RÉACTIONS. La plupart des acteurs de la construction ont été tenus, ces derniers jours, au courant des derniers arbitrages étatiques sur la RE2020. Plusieurs d'entre eux réagissent sur Batiactu .